le magazine en ligne des personnels Arts et Métiers

INSIDE Arts et Métiers

#61
mars 2022

en coulisses

vie du personnel

Dispositif anti-plagiat : « C’est dans l’intérêt de tous ! »

Comme beaucoup d’établissements de l’enseignement supérieur, Arts et Métiers déploie un dispositif qui aidera les enseignants à détecter les similitudes dans les travaux remis par les étudiants.

Pour Xavier Noirot, enseignant et DAFOR à Cluny, « Ce dispositif sera bénéfique pour les étudiants car c’est leur crédibilité et l’image de leur école qui est en jeu en cas de plagiat. »

Depuis décembre 2021, l’ICIFTech (Institut de Conseil et d'Innovation en Formations Technologiques) met à la disposition des enseignants un dispositif anti-plagiat. *« Le logiciel que nous avons retenu est Compilatio*, explique Saïda Mraihi, responsable du service pédagogie numérique. *Il est utilisé dans les établissements d’enseignement supérieur en France dont un grand nombre d’écoles d’ingénieurs ainsi que dans des universités francophones en Europe et en Afrique. Les enseignants de l’Ecole ont bénéficié d’une session de formation le 20 janvier dernier. Ils peuvent bien sûr toujours solliciter l’ICIFTech pour les accompagner dans la mise en œuvre de Compilatio .* »

Une vérification à trois niveaux

Compilatio fournit une solution pour prévenir et détecter le plagiat dans les travaux rédactionnels (rapports de stage, compte-rendu de travaux pratiques, projets de fin d’études…). Il opère des vérifications au niveau des productions numériques des étudiants Arts et Métiers, celles d’autres établissements utilisateurs de Compilatio et plus largement des ressources disponibles sur internet.
« *L’objectif n’est pas de piéger les étudiants*, reprend Saïda Mraihi, *mais de les sensibiliser à l’intégrité académique et scientifique et à l’importance de produire des contenus authentiques. Une attitude que l'on attendra d'eux dans leur vie professionnelle.»*

Prendre ses responsabilités

« *Ce dispositif sera bénéfique pour les étudiants car c’est leur crédibilité et l’image de leur école qui est en jeu en cas de plagiat*, souligne Xavier Noirot, enseignant et DAFOR à Cluny. *Surtout, plagier ne rend service à personne. C’est une stratégie de court terme que l’on utilise quand on se laisse coincer par le temps mais c’est renoncer à comprendre. À l’inverse, il faut s’assumer et prendre ses responsabilités. »*

Les étudiants ont la possibilité d'analyser par eux-mêmes leur production grâce au parrainage de l'établissement qui leur donne accès à 10 000 mots par an. Pour obtenir le code de parrainage, contactez le DAFOR de votre campus.

Plus d'informations (https://infoplag.com/ensam/fr)

par Anne Téqui